



Solidaires et responsables: investir et agir pour les Objectifs du Millénaire

## Rapport du 3<sup>ème</sup> forum, 25 et 26 mai, Hôtel de Ville, Paris

### Table Ronde 10 :

#### Microfinance et coopération décentralisée

Modérateur :

- Eric Deschoenmaeker, Economiste, Commission européenne, DG Développement

Intervenants :

- Soukeyna N'Diaye Bâ, Directrice executive, INAFI
- M. Elong Mbasi, Secrétaire Général, Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique (CGLUA)
- Bertrand Gallet, Directeur général, Cités Unies France
- Pierre Schapira, Adjoint au Maire de Paris chargé des Relations Internationales, des Affaires Européennes et de la Francophonie

#### **I. Introduction par Eric Deschoenmaeker**

La coopération décentralisée recouvre l'essentiel des actions de coopération que mènent des entités territoriales françaises et européennes avec, notamment, les entités locales du Sud. Ce sont de vrais partenariats qui sont menés par des communes, départements et régions de toutes tailles. La France est particulièrement active dans ce domaine avec pas moins de 6000 liens entre entités territoriales françaises et étrangères.

Toutefois, on constate que la microfinance est relativement peu présente dans les stratégies de développement local, et donc forcément dans la coopération décentralisée.

Au cours de cette table ronde nous allons essayer de faire un état des lieux de la situation ; de comprendre les causes de cette présence modeste de la microfinance au sein de la coopération

décentralisée ; d'identifier des opportunités et possibilités de développement ; de voir comment les entités territoriales locales peuvent contribuer à l'émergence de la microfinance, au développement des petites et moyennes entreprises, au développement économique local et ainsi contribuer à la réduction de la pauvreté.

Ces questions se posent dans un contexte caractérisé par un accroissement important des populations vivants en milieu urbain, populations excessivement jeunes, puisqu'on estime en effet que 50% de la population urbaine a moins de 18 ans (du moins en Afrique subsaharienne). Ces jeunes vivent souvent dans des situations très précaires et ont peu d'opportunité d'exercer une activité économique et de trouver un emploi stable.

## II. Interventions

### Question 1/

***Quelle est l'importance accordée à la coopération décentralisée ? Quel est son rôle dans le développement économique local, et en particulier la microfinance ?***

#### **M. Pierre Schapira :**

Nous sommes face à une montée en puissance des collectivités locales au niveau mondial.

D'un point de vue démographique, plus de 50% de la population mondiale vit dans les villes. La gouvernance locale est donc devenue importante pour les dirigeants étatiques et les dirigeants locaux, ainsi que pour les populations.

En France, plusieurs milliers de collectivités locales travaillent avec les pays en développement, avec un total pour les seules villes de 12 000 projets et 230 millions d'euros. Bien que les collectivités ne puissent pas remplacer l'Etat dans son rôle diplomatique ou pour la coopération internationale (et ce n'est pas leur rôle), elles ont un rôle à jouer au plan international. Comme le disait Kofi Annan en 2005, **les problèmes sont mondiaux mais les résolutions seront locales**. Cette idée est l'axe de travail actuel en France, c'est-à-dire de toutes les autorités locales et du MAEE, qui est un des importants partenaires de la coopération décentralisée.

Le microcrédit a son rôle à jouer dans cette dynamique, mais c'est une place difficile parce qu'il n'a jamais été un axe important de la coopération.

Il y a cinq ans, la Mairie de Paris et l'association internationale des maires de France (AIMF) ont organisé à Tananarive un colloque sur le microcrédit, suite auquel a été élaboré un guide de « bonnes manières » sur le microcrédit (disponible le site de l'AIMF).

Ce guide énonce plusieurs rôles que les collectivités locales ont à jouer en matière de microfinance :

- Mener des campagnes de sensibilisation et d'information sur les secteurs économiques locaux porteurs.
- Financer la formation des micro-entrepreneurs au montage de dossier, à la gestion et l'utilisation des NTIC.

On peut citer l'accord entre région Rhône-Alpes et la région de Matam (Sénégal) qui vise à faciliter l'accès aux crédits des porteurs de projets économiques par un renforcement financier et technique des IMF sénégalaises, ainsi qu'à former les porteurs de projets, les accompagner dans leurs démarches de création d'entreprises et renforcer leurs compétences dans leurs secteurs d'activité.

- Rechercher des financements publics ou privés additionnels pour les micro-entrepreneurs (région, Etat, banques, entreprises locales, nationales ou internationales).
- Créer les conditions pour avoir un bon microcrédit. Comme dans l'ensemble du secteur financier, la confiance est primordiale. Les autorités locales ont un rôle à jouer à ce niveau en améliorant l'environnement local et la gouvernance locale (amélioration de l'état civil ; création de pépinières d'entreprises ; réduction des procédures administratives et des taxes locales pour les micro-entrepreneurs afin de les encourager à la création d'entreprises, etc.).

Pour ce faire, plusieurs possibilités s'offre aux élus, et notamment aux Conseils municipaux :

- Mettre en place une institution de microfinance, dont le maire fixe les objectifs financiers et les conditions d'octroi du crédit.
- Appuyer le secteur de la microfinance en laissant aux institutions de microfinance (IMF) l'autonomie et l'indépendance nécessaires.
- Développer les infrastructures et les équipements nécessaires pour que les projets de microfinance puissent être mis en œuvre (mettre à disposition des locaux, héberger les IMF, réhabilitation de l'espace, etc.).

Deux exemples d'intervention des collectivités territoriales françaises pour faciliter la mise en place de projets de microfinance dans le cadre de projets de coopération décentralisée peuvent être mis en exergue.

Le Conseil régional d'île de France et l'Etat de São Paulo ont créé, dans le cadre de leur coopération décentralisée, une participation au fond de microcrédit de la Mairie de São Paulo et ont acheté des locaux pour héberger les bureaux de l'association.

La ville de Montreuil et Yelimané au Mali entretiennent une coopération depuis 2006 qui est un véritable succès et qui permet de développer des projets de services financiers décentralisés agréés, avec la possibilité des réescomptes auprès de la banque nationale de développement agricole.

Ainsi, plusieurs possibilités d'intervention s'offrent aux collectivités. Mais l'existence d'un environnement sain reste la condition sine qua non. De plus la coopération décentralisée dispose de nombreux leviers qui permettent de créer ces fonds et ces institutions du microcrédit (AFD, banque Mondiale, Fond des Nations Unies, Fondations Clinton ou Gates).

Cependant, il existe peu d'autres exemples de telles interventions.

Il est très complexe pour les collectivités locales de mettre en place des projets de microfinance : il ne s'agit pas de leur secteur d'action traditionnel d'action (qui est plutôt la gouvernance locale ou le bien être de la population) et elles n'ont généralement pas les compétences pour cela. Malgré tout, on ne peut que constater une réelle volonté des collectivités de participer à ce mouvement, les dirigeants de certaines collectivités locales commençant à s'intéresser aux diverses possibilités qui s'offrent à eux en la matière. Mais le chemin est encore long pour que les collectivités arrivent très clairement à faire du microcrédit.

La mairie de Paris, par le biais du Crédit municipal, a des capacités certaines en matière de microfinance et pourrait venir en aide aux collectivités territoriales.

## ***Question2/***

***Il est clair dans l'esprit de tous que les mairies et entités locales ne peuvent remplacer les banques.***

***Il serait utile de voir l'exemple de Mme N'Diaye Bâ et du Sénégal puisqu'elle a encouragé la coopération décentralisée. Comment la microfinance peut être améliorée ?***

**Mme. Soukeyna N'Diaye Bâ :**

Le Sénégal a voulu associer la coopération décentralisée et la planification régionale, ainsi que la microfinance. Les collectivités locales étant aujourd'hui indépendantes, elles peuvent mettre en place des programmes qui leur sont propres.

Cette planification se fait à deux niveaux : l'échelle locale et l'échelle macroéconomique, et tous les acteurs doivent se conformer aux plans élaborés. Les collectivités territoriales, bien qu'elles soient autonomes sur le plan politique, elles n'ont pas les moyens et ressources de mettre en œuvre les plans qu'elles élaborent. Il est nécessaire de les accompagner et de les aider à trouver des partenaires. Et parmi les partenaires les plus importants il y a ceux de la coopération décentralisée.

Les « journées de la coopération décentralisée » ont été institutionnalisées. Elles ont lieu tous les ans dans une région déterminée, et ont pour objet de faire appel à tous les acteurs qui interviennent dans la région pour mettre en œuvre des programmes et pour réfléchir à des stratégies de développement.

La microfinance jouait et joue un rôle important puisque la population des collectivités territoriales, que ce soit dans les zones urbaines ou rurales, et majoritairement composée de jeunes. La question de l'emploi devient donc essentielle. De plus, vivant dans un environnement de pauvreté, les collectivités ont du mal à faire payer des impôts. Elles n'ont donc pas les ressources nécessaires pour financer les projets. Cependant les collectivités disposent déjà de ressources humaines et naturelles. Si on met les met en valeur, avec un accompagnement minimum, il devrait être possible de mettre en place des projets de développement.

Concernant la microfinance et le développement local, il est important de rappeler que la microfinance est un métier complexe. J'en parle d'expérience. Les collectivités locales devraient nouer des partenariats avec les IMF pour mettre en place des programmes de microfinance. Cela peut passer par des lignes de crédits à l'intérieur des IMF, un partenariat dans lequel la collectivité se chargerait du renforcement des capacités des emprunteurs de la localité (préparation de dossiers, aide au suivi, identification des activités porteuses, offrir des facilités aux IMF s'installant dans leur localité (donner un terrain, exonération de certaines taxes, etc.).

Il y a des relations de partenariat possible mais à l'heure actuelle, et vu les ressources des collectivités au Sénégal et en Afrique, et c'est le cas, la plupart du temps, dans les autres pays d'Afrique, la microfinance pourrait jouer un rôle important.

### **Question 3/**

***On voit que le cadre institutionnel importe beaucoup mais que les contraintes financières sont souvent un frein au développement des collectivités locales.***

***Quelle est votre expérience avec CGUA ?***

**M. Elong Mbasi :**

Je vous remercie tout d'abord d'avoir associé notre organisation à se partage d'expérience et de réflexion sur un secteur qui est très important en Afrique.

On dit au Cameroun qu'il n'y a personne qui ne « tantine » pas, c'est-à-dire qui ne cotise pas. En d'autres termes, la pratique du partage de l'épargne est très commune dans la sociologie de nos populations. Le microcrédit ne peut que se développer car les sociétés africaines sont fondées sur la solidarité. C'est un élément très important. Les gens se demandent souvent comment il se fait que les personnes soient si solidaires en Afrique alors qu'elles sont si pauvres. C'est sans doute cette pauvreté qui est à l'origine de cette solidarité.

Cette participation à ces activités de « tontines » (épargne et crédit) peut représenter des sommes très importantes. L'union des caisses populaires du Cameroun, qui est l'une des plus grosses unions de coopération d'épargne et de crédit, compte chaque année 200 milliard de francs CFA (100 millions d'euros). En l'an 2000, l'Union des Caisses d'épargne et de crédit du Bénin disposait dans les comptes de la Continental Bank du Bénin d'une somme d'environ 7 millions d'euros. Après enquête, il est apparu que pour faire fructifier cette somme, pour que les investisseurs aient un retour sur investissement suffisant, la banque plaçait ses fonds à Londres. Donc les paysans du Bénin finançaient la place financière de Londres, et par ricochet, alourdissaient l'endettement de leur propre pays.

C'est pour cela que nous avons attiré l'attention des collectivités locales sur le fait qu'elles devaient s'intéresser à la manière dont l'épargne locale s'investit dans le développement local. Il s'agit d'un des points sur lesquels la coopération décentralisée n'a pas saisie à quel point l'économie locale était une condition de pérennité de son action. Et c'est pour cela que nous mettons aujourd'hui l'accent sur ce point, pour attirer l'attention des collectivités locales sur la nécessité du développement territorial et la nécessité de mettre en place des systèmes qui rendront pérenne ce développement territorial.

Pour ce faire nous voulons conclure des partenariats avec les associations et institutions de microcrédit afin que ces associations (et leur épargne) fassent plus confiance au développement local. Pierre Schapira disait juste lorsqu'il affirmait que l'élément fondamental était la gouvernance

locale pour donner confiance. Si les gens investissent dans le développement local, leur argent ne doit pas disparaître. Améliorer le mode de gouvernance des collectivités locales est le meilleur moyen de préparer les partenariats avec les institutions de microcrédit.

L'épargne est présente. Son niveau peut être mis en question, les projets de financement de l'entrepreneuriat local posent problème, donc le rôle d'intermédiation entre les porteurs d'épargne et les porteurs d'entreprises que peut jouer la collectivité locale est important. C'est sur ce point que nous travaillons actuellement.

**Médiateur :**

On voit bien que le problème de la gouvernance locale est important.

**Question 4 /**

***Comment faire pour que la place financière de Cotonou ou Bamako soit aussi attractive que celle de Londres ?***

**M. Bertrand Gallet :**

Directeur Général de Cités Unies France (CUF), qui fédère les collectivités territoriales travaillant à l'international, CUF est conventionné avec le MAEE, les communes, département et régions. C'est un peu le point central de l'action internationale des collectivités.

Cette place nous donne un poste d'observation sur deux terrains : bilatéral et multilatéral.

Il a une importante pratique de coopération bilatérale. Comme Pierre Schapira l'a rappelé, la France est le premier réseau mondial de coopération grâce à une loi qui est extrêmement libérale. La France dépense beaucoup d'argent (230 millions d'euros, certainement plus, les comptes étant assez biaisés). Avec la loi Oudin-Santini (qui permet de lever jusqu'à 1% de l'argent consacré à l'eau et à l'énergie à une coopération internationale), les collectivités ont cette année dépensé plus que l'Etat et l'AFD réunis en dons, pour une somme de 13 millions d'euros. L'AFD reconnaît que les collectivités locales sont les premiers bailleurs sur l'eau et l'assainissement en Afrique subsaharienne.

Le phénomène de la coopération décentralisée a aujourd'hui atteint une certaine maturité et touche toutes les collectivités, quelque soit leur niveau.

A côté de cet aspect très positif il y a un plus frustrant : la coopération est extraordinairement morcelée. Les collectivités agissent là où elles le souhaitent, elles n'entrent dans aucun cadre de concertation. C'est CUF qui fait ce travail. Il n'y a aucun cadre étatique. Ni l'Etat, ni les Ministres, ni les ambassades n'ont réussi à faire aller les collectivités là où elles ne souhaitaient pas aller. C'est le prix à payer de cette liberté.

Concernant la coopération multilatérale, on se trouve dans des réseaux mondiaux.

On assiste à deux phénomènes (c'est intéressant parce que c'est peu perçu). D'une part à l'autonomisation des collectivités locales, c'est-à-dire l'émergence du territoire comme cellule de base de toute la vie politique, qui prend maintenant du poids avec la décentralisation. Ce phénomène est aussi important que la mondialisation.

D'autre part une diplomatie des villes se développe. Les relations entre les collectivités sont de plus en plus denses, avec un grand nombre aujourd'hui de réunions, de réseaux, etc. qui sont assez peu visibles mais qui créent une véritable culture nouvelle qui échappent au discours classique sur la société civile puisque les collectivités locales ne représentent pas la société civile. Les acteurs sont des personnes élues démocratiquement, qui ont une légitimité locale, territoriale. Cela échappe aux Etats. Ce débat n'est pas réglé mais la tendance est à plus d'autonomie locale. C'est un phénomène local, et le Sénégal a été pionnier en la matière.

En écoutant les autres intervenants on a senti qu'il n'y avait pas grand lien entre la microfinance et les collectivités locales. Les logiques ne sont pas les mêmes.

La première logique : dans une coopération décentralisée, un élu du Sud se pose plus dans une logique de la demande que dans une logique de l'offre. Il a des problèmes, et on les sent très bien dans l'évolution de la coopération décentralisée. On est passé du don au projet, et aujourd'hui on entre dans la programmation plus complexe, bilatérale, cogérée par le Nord et le Sud, avec une très forte demande économique.

Depuis 4/5 ans l'évolution est radicale, les maires du Sud rappellent que leurs enfants sont en bonne santé, savent lire et écrire, mais qu'ils ne savent pas quoi faire une fois adultes. Par exemple au Sénégal il y a 300 000 emplois formels, tout compris, public et privé, et il y a 300 000 jeunes qui arrivent chaque année sur le marché du travail. Ils n'ont donc aucune perspective de débouché.

Cette question relève des collectivités locales. Les Etats sont largués par ces problèmes. Concrètement les citoyens vont voir leurs élus et leurs demandent des réponses.

Appel au secours unanime des maires du Sud en matière de développement et d'emploi.

La volonté des réponses des collectivités françaises concerne les outils dont elles disposent.



Outils : facilitation de l'emploi (accompagnement de la formation professionnelle, zones industrielles, artisanales, voire les pôles de compétitivité, etc.). Mais cela n'est pas suffisant, il y a une demande en matière d'emploi, en matière d'aide à la création d'entreprises. La question est très précisément posée. Les collectivités locales s'adressent alors à CUF et demandent ce qu'elles peuvent faire en matière de création d'entreprise et posent la question de la microfinance sous l'angle du projet : on assortit un projet global de développement d'un volet microfinance.

Sans rentrer dans les logiques bancaires, ce système ne marche pas très bien, ne survit pas au projet, il y a une mauvaise gestion, qui n'est pas réalisée par des professionnels, d'où des déceptions de part et d'autres et une demande pressante sur ce que l'on peut faire pour faire coïncider le monde de la microfinance et la demande des territoires, c'est-à-dire une offre adaptée aux besoins d'un territoire déterminé et aux projets du territoire, et non une offre standardisée. Il s'agit de deux logiques différentes. Il faut trouver un point d'équilibre.

La question qui se pose est plus une demande qu'un état des lieux. Comme vous pouvez le constater la pratique est très morcelée, et un état des lieux ne serait pas très convaincant.

La demande des collectivités est très précise : quelle offre peut-on faire aux collectivités du Nord pour avoir accès dans leurs projets de développement du territoire à destination des collectivités du Sud à des outils de microfinance adaptés, sachant que la plupart des projets sont toujours sur des secteurs qui ne marchent pas très bien dans la microfinance : le développement d'entreprises, c'est-à-dire, l'aide à l'investissement, qui n'est pas vraiment la principale qualité de la microfinance ; et les zones agricoles et le développement de l'agriculture – une étude a été menée par CUF parce qu'elle s'est aperçu qu'un des premiers acteurs internationaux de l'agriculture, mais pas au sens classique et postcolonial, plutôt les filières agricoles pour nourrir les villes avec des cultures vivrières de la zone, sont les collectivités locales en terme d'aide internationale en Afrique : filière, marchés locaux, etc.

Il y a une aide importante et souvent les opérateurs de la microfinance ne sont pas présents parce que l'agriculture demande des investissements lourds, c'est un secteur dangereux notamment à cause des saisons.

Toutes ces questions se posent, et je suis prêt à y réfléchir avec ACTED pour déterminer quelle offre on peut fournir aux collectivités françaises pour qu'elles puissent ajouter à leur stratégies d'aide au développement aux collectivités du Sud et en totale coopération avec les collectivités du Sud des projets de microfinance et de microcrédit.

Il s'agit d'un vrai sujet, tout le monde y gagnerait. Il ne s'agit pas d'une question d'argent (je pense que nos partenaires, notamment l'AFD, seraient partant pour mener un projet de ce type). Mais il

faut trouver l'outil adapté pour mener ces projets parce que pour le moment l'offre et la demande ne sont pas adaptées l'une à l'autre.

**Médiateur :**

Si vous souhaitez réagir à ces propos avant que la parole soit donnée à la salle.

**M. Mbassi :**

Bertrand Gallet a fait part de la capacité des collectivités du Nord dans le domaine du développement territorial.

Je souhaiterais prolonger son propos en disant qu'il y a un acteur central au Nord : la diaspora africaine. Elle renvoie plus d'argent sur le continent que l'aide internationale publique. Nous sommes extrêmement préoccupés par la manière dont cet argent s'investit et donc les institutions internationales s'intéressent à cet argent. Les collectivités locales ont l'impression que les gens du consensus de Washington y voient une nouvelle niche pour développer leur logique alors que la coopération décentralisée estime que le développement territorial a là de quoi changer les choses. Il faut que les organisations de la diaspora travaillent main dans la main avec les collectivités du Nord et avec les institutions de microcrédit pour maximiser le potentiel qu'ils représentent. Il y a là une piste à suivre.

**M. Schapira :**

Je soutiens totalement ce que tu viens de dire. L'aide publique au développement représente approximativement 150 milliard d'euros, et l'argent de la diaspora représente 250 milliard (un participant dit 500 milliard) et elle augmente tous les jours. C'est une somme importante qu'il faut canaliser.

A Paris, on a créé, modestement, un label Paris co-développement Sud à partir des associations d'étrangers non communautaires. Il fait levier sur des projets, donne une marque, une visibilité, et tous les ans sont récompensés une dizaine de projets dans les villes du Sud à partir des projets réalisés par des associations parisiennes d'étrangers non communautaires, d'autres associations et institutions. Cela fonctionne bien, il y a une volonté et des moyens. Pour la microfinance, je crois que c'est un objectif que l'on devrait chercher et trouver.

### **III. Question et réponses / interventions de la salle**

- a. Jean BEN-ILLOUZ du Bureau d'étude EQUICOOP (maitrise environnementale de la microfinance).

*Question : Une question relative aux freins et opportunités qui résident dans la mise en place d'effets de levier de ces fonds de coopération décentralisée pour l'aménagement des collectivités territoriales et le développement de la microfinance dans les pays du Sud. Qu'est-ce qui est mis en place aujourd'hui pour mutualiser les bonnes pratiques dans notre coopération décentralisée française ?*

*Réponse :*

**M. Gallet :**

Les collectivités françaises se trouvent en général dans un double écueil :

- donner directement l'agent aux élus locaux africains => discours de l'UE et anglo-saxon, conforté par certaines ONG, selon lequel élections locales égales corruption. Ce discours qui n'est pas forcément faux mais est simpliste.

- le discours officiel des Etats qui disent de mettre l'argent sur un compte du trésor, avec en parallèle les difficultés pour le récupérer dans un délai raisonnable, quand cet argent est récupéré. Il s'agit d'une question très sérieuse.

En pratique, le transfert de fond souvent se fait par la médiation d'ONG qui garantissent que l'argent aille directement aux bénéficiaires.

C'est une question sur laquelle travaille actuellement CUF avec l'AFD pour trouver des circuits sécurisés pour l'argent qui prennent en compte la légitimité des élus tout en respectant le contribuable. En effet, il s'agit de l'argent du contribuable qui est utilisé ; les élus sont redevables de son utilisation. On n'est pas dans les mécanismes de la banque mondiale avec les pertes en ligne que tout le monde accepte. Ici on est au centime près.

Concernant la mutualisation des bonnes pratiques, le benchmark est permanent, universel et total. CUF organise une quinzaine d'assises bilatérales dans le monde entier avec les collectivités françaises et étrangères. C'est le cœur de son métier.

S'il y a une chose que savent faire les collectivités, c'est bien la comparaison permanente. Prenons l'exemple de Paris : pour la mise en place des vélib', la mairie a rencontré un grand nombre de Maires étrangers pour comprendre comment ça marchait ce système. La démarche sera la même lors de la mise en place d'autolib'. De même, on trouve à Stockholm des vélib' inspirés de ceux de Paris parce que les représentants sont venus observer immédiatement.

Enfin, si l'on réfléchit à un dispositif global de facilitation de la microfinance pour les collectivités locales, il devra prendre en compte la question de l'argent des migrants. Il existe quelques exemples comme l'action de la commune de Montreuil avec le Mali, mais il faut plus travailler beaucoup plus sur cette question.

**b. M. TOUCA** agroéconomiste de formation

Question : *Je me réjouis du sujet et je voulais apporter une contribution par rapport à la stratégie d'action dans la coopération décentralisée en général. J'ai fait une étude récemment pour une ONG belge à St Louis du Sénégal et j'ai constaté que les collectivités Nord Pas de Calais et Rhône Alpes ont mis à la disposition du Conseil régional de Saint Louis des fonds pour faire de la microfinance ou pour financer des activités de développement.*

*Dans cette stratégie j'ai critiqué la façon dont ils s'y sont pris. La législation sénégalaise définit précisément comment doit se faire la microfinance, qui est autorisé à la faire. Ces fonds sont mis à la disposition d'une association qui n'a pas de statut juridique pour exercer cette activité, ce qui pose des problèmes et crée une dissension entre les acteurs locaux de la microfinance qui se font la guerre pour accaparer les fonds, et qui sont prêts à tout pour dire que telle structure ne peut recevoir les fonds parce qu'elle n'a pas de statut juridique alors que les professionnels sont présents.*

*Pour maximiser les impacts des interventions il est nécessaire de se tourner vers les professionnels de la microfinance locale pour mettre à profit les fonds mis à disposition.*

*Tout le monde sait qu'il y a un problème de gouvernance locale qui se pose (copinages entre collectivités...). En pratique il y a de forte chance pour que le fonds débloqués n'arrivent pas là où ils ont l'espérait.*

Réponses :

**M. Schapira :**

Dans toute coopération il vaut mieux avoir à faire à des professionnels.

Il est important que les villes apportent leur savoir faire parce que le but de nos coopérations est de former des gens sur place et de former des formateurs. Sur la gouvernance locale on utilise des experts pour apprendre et faire comprendre à des personnes qui pourront ensuite essayer.

Pour faire face à la grave crise haïtienne l'AMF a remis en place l'état civil à Port au Prince avec un nouveau logiciel. Mais qui a fait le logiciel ? Deux experts tunisiens qui appartiennent à notre réseau d'experts mondiaux.

L'échange de bonnes pratiques et du savoir faire est fondamental dans la coopération décentralisée. Il y a des transferts d'argent et de savoir mais si des personnes locales ne sont pas formés, si les collectivités locales ne sont pas autonomes dans leur gestion et gouvernance locale, la coopération aura échoué.

Concernant le microcrédit, le crédit municipal de Paris va pouvoir entamer des discussions et mettre en place de projets de coopération avec les villes qui le souhaitent. Nous n'imposons jamais rien. Nous avons des partenariats multiples et variés et c'est à une demande des collectivités locales que nous répondons. Nous n'imposons jamais rien.

**Mme Diaye Bâ :**

Les collectivités locales ont en général un partenariat Nord/Sud. Mais le problème est qu'ils fonctionnent en vase clos, entraînant un manque de démocratie puisque le reste de la population n'est pas au courant de ce qui se passe. Or aujourd'hui on peut avoir un système qui permet à la population de la collectivité locale du Nord et du Sud de savoir ce qu'il se passe.

Un deuxième élément relatif aux transferts de fonds entre les collectivités locales du Nord et du Sud : lors de la mise en place de partenariat avec les collectivités du Nord et du Sud incluant une institution de microfinance, il doit y avoir un partenariat possible pour le financement direct mais avec un protocole d'accord avec les collectivités. Ce protocole permettra de mettre en œuvre le partenariat correctement, avec un suivi et un système de contrôle de la part des uns et des autres.

Au Sénégal, et en Afrique de l'Ouest de façon générale, il y a ce que l'on appelle la Loi uniforme : tout intervenant en matière de microfinance doit forcément entrer dans le cadre de cette loi. Le délai maximum est janvier 2011 pour la mise en place de cette loi. Donc aucune autre institution ne sera autorisée à faire de la microfinance si elle n'agit pas dans le cadre de la loi uniforme.

Le dernier point est la question des transferts d'argent. Un pays comme le Sénégal avait les 2/3 de son budget national qui provenait des transferts d'argent. Aujourd'hui la crise financière mondiale se répercute sur ces transferts entraînant une baisse conséquente de ces transferts, ce qui pose un véritable problème.

De plus on constate la précarisation de la situation de certains migrants qui reçoivent de l'argent en provenance des pays du Sud.

En conséquence beaucoup d'IMF voient des épargnes retirées massivement, et lorsqu'on observe la situation de plus près on voit que l'argent va dans l'autre sens (cependant on ne dispose pas encore des statistiques). C'est un véritable problème.

Beaucoup d'études et d'interventions ont été réalisées. Comme l'argent des transferts est privé, on ne peut pas demander qu'il aille vers le développement. Mais les familles des migrants peuvent être accompagnées et leurs capacités renforcées en les aidant à mettre en place des entreprises viables et durables pour soulager les migrants vivant au Nord.

c. Murielle TIBIA chaire de microfinance de l'ESC de Dijon.

*Intervention : Le fond international de la diaspora a été lancé, sur une Initiative des Nations Unies. Peuvent y participer els africains de la diaspora. Surveillance de la qualité des institutions qui reçoivent l'argent. Jean POUIT un des initiateurs.*

d. Cécilé SPORTIS -MAEE.

*Intervention : Le déficit démocratique est présent à plusieurs niveaux et empêche le développement de la microfinance.*

*Il y a tout d'abord un problème de gouvernance entre les acteurs locaux et les gouvernements centraux, notamment dans les pays africains où la décentralisation se passe difficilement et où les crédits ne suivent pas. Le microcrédit y sert de pansement, de solution alternative mais n'est pas intégré dans des stratégies de long terme, avec toutes les conséquences négatives que cela entraîne.*

*De plus, 60 ou 70% des bénéficiaires du microcrédit ne sont pas présents au sein des tables rondes sur ce thème, et les femmes, principales bénéficiaires, sont très peu présentes. Cette situation est nuisible. Qui dit microcrédit dit démocratie participative ; les bénéficiaires devraient donc être beaucoup plus présents.*

*Réponse :*

**M. Mbasi :**

Je retenir de tout cela que nous avons une obligation d'éducation au partenariat dans nos collectivités au Sud. Il est vrai que la coopération décentralisée s'est longtemps faite entre institutions locale. Elle est aujourd'hui obligée de s'ouvrir à la société civile, ainsi qu'au secteur financier, y compris aux institutions de microfinance. Et certains outils peuvent les y aider, comme l'adoption de la méthode des budgets participatifs qui permettent d'intégrer dans la gestion de la collectivité locale l'ensemble des personnes s'intéressant aux progrès de la gouvernance locale.

L'approche de la coopération décentralisée privilégie la réponse au développement territorial à travers des projets. Or le microcrédit n'est qu'une des composantes des ces projets de

développement. Si nous adoptons l'approche budget participatif, la transparence que tout le monde souhaite devrait être encouragée.

L'éducation au partenariat doit désormais être au cœur de la coopération décentralisée.

e. Thank you very much for taking this topic.

Question:

*I have two questions:*

*How do you balance between the public money used by the municipalities delivering microfinance services and the private investors because in some cases municipalities are doing microfinance through public money and competing with the private investors?*

*In most of the countries microfinance emerges through the informal sector and not through the state policy and in most of the countries there is no inclusion of microfinance in the macro economic frameworks. Without being involved in the microeconomic primal, how do you coordinate between local bodies and the state policy and the microfinance institutions policies?*

f. M. Diouf

Intervention : *Le concept de coopération décentralisée et sa pratique ont été bien décrit par els diverses intervention précédentes.*

*Je souhaiterais revenir sur les enjeux de la coopération décentralisée et proposer quelques pistes de solutions pour permettre aux collectivités locales d'agir efficacement pour développer un tissu local performant de PME.*

*L'enjeu actuel de la coopération décentralisée est double :*

- *faire en sorte que la CD prenne mieux en compte la question du développement économique local, ce qui est un enjeu de taille.*
- *promouvoir une démarche participative et négociée, qui pourrait régler toutes les questions de gouvernance.*

*Ces mesures permettraient d'améliorer les revenus des populations, mais aussi de renforcer le tissu économique local notamment par la mise en place d'une stratégie de développement du secteur privé local.*

*Parmi les mesures de promotion possibles, je voulais citer un système mis en place au Sénégal : le concept de caravanes des PME. Il consiste à aller dans les régions, y séjourner pendant une semaine*

*et essayer de valoriser les potentialités locales de la région avec tous les partenaires locaux, qu'ils soient financier ou non financier.*

*L'autre piste est la création d'un fond d'aménagement régional avec comme objectif de favoriser la délocalisation de certaines entreprises de la capitale vers les régions. En Afrique les capitales accueillent plus de 92% des activités et le reste du pays est souvent désertique. Si l'on ne favorise pas la délocalisation des PME par des mesures incitatives pour qu'elles s'installent dans les régions, la coopération décentralisée échouera sur le développement d'un tissu économique local.*

Réponse :

**M. Mbasi :**

Deux questions :

- comment établir un pont entre l'argent public des collectivités locales et le financement des entreprises privées.
- comment établir une stratégie qui cible la microfinance si la microfinance n'est pas correctement reflétée dans les outils macroéconomiques.

C'est un combat que l'on doit mener. La microfinance doit désormais être partie prenante de toute politique macro-économique, tout comme l'économie informelle. En Afrique, 70% des emplois est fournis par le secteur informel. En ce sens, il est irréal de gérer une économie sans tenir compte très sérieusement de ces 70%. Les outils actuellement à la disposition de ceux qui gèrent l'économie ne sont pas efficaces pour refléter cette réalité. Un outil a été créé : ECOLOC (économie locale). Il mesure la place du secteur informel dans l'économie locale et batit des outils pour intégrer ce secteur dans le raisonnement économique. Il faut collaborer tous ceux qui veulent participer à cet apport du secteur informel dans l'économie et dans les outils macroéconomique.

Pour ce qui est de l'argent public, cela se fait tout le temps. Au niveau formel c'est une pratique courante. Au niveau informel nous devons également faire cette pratique.

Mais nous disons qu'il faut quitter une fiction. Qu'est-ce que l'économie nationale sinon une congruence d'économies locales. C'est localement que se produit la richesse. Le Ministre des finances ne gère rien d'autres que des tableaux statistiques. La réalité est au niveau local. C'est pour cela qu'il faut reconnaître à l'économie locale sa place fondamentale et que ce sont les entrepreneurs locaux et ceux qui facilitent l'action des entrepreneurs locaux, c'est-à-dire els collectivités locales qui sont au cœur du devenir économique de notre monde. Et le fait que la décentralisation n'ait pas assez progressée explique peut être pourquoi ce monde est en crise.